

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 27 février 2025**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 27 février 2025, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 22 février 2025.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Fernand LUET, M. Benjamin GAUTIER.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Karine COLLET.

Nbre de membres : 12
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent :
Pouvoir(s) :
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Budget : ouverture de crédits en investissement ;
- Demande de subvention « Amendes de Police » ;
- Reconduction et actualisation du dossier – Aménagement « Sport et Loisirs » ;
- Recensement de la population ;
- Signature convention « Participation Citoyenne » ;
- Sécurité routière : avancée du projet de piste cyclable Route du Haut Chêne ;
- Échange de terrains entre la Commune et le Département ;
- Enquête publique « épandage des boues de Laval Agglomération » ;
- Villages où il fait bon vivre ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Retour sur la réunion avec les assistantes maternelles du 06 février 2025 ;
- Bilan du centre de loisirs et services jeunesse sur la période des vacances de février ;
- Bilan du repas des Aînés ;
- Nouvelle organisation sur le portage des repas de Cossé-le-Vivien pour les Aînés ;
- Point sur l'organisation des deux manifestations à venir : Carrément Jeux et le Carnaval ; ;
- Réflexion sur un nouveau logiciel de gestion pour les ALSH ;
- Arrivée d'un service civique ;
- Point CMEJ ;
- Devis menuiserie « tables » au Complexe Sportif ;
- Questions diverses.

## ☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu Travaux – Urbanisme – Voirie du 25 février 2025 ;
- Groupement intercommunal de commande voirie – choix du Maître d’Oeuvre ;
- Enfouissement des réseaux (éclairage public et téléphonie) Rue du Parc et Impasse des Aulnes ;
- Renouvellement adhésion CAUE ;
- Présentation d’un avant-projet d’installation de panneaux photovoltaïques ;
- Questions diverses.

## ☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Subventions associations ;
- Devis CHRIS’ELEC « téléphonie » ;
- GROUPAMA : complément d’assurance pour location de barrières ;
- Questions diverses.

## ☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Modification horaires ramassage scolaire vers les collèges et lycées ;

## ☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

- Mise en place d’un observatoire sur les services de santé ;

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2025**

Le compte rendu est approuvé sans observation particulière.

**1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M. Le Maire rend compte des décisions qu’il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
27/01/2025	Habitation	8 Impasse Robert Desnos	AD 0342	417 m2	Renonciation

Devis acceptés :

- ✓ Devis TOUILLER : 750,00 € HT + 142,00 €/mois pour complément téléphonie ;
- ✓ Devis CHRIS’ELEC : 3 520,34 € complément téléphonie ;
- ✓ Devis TOUILLER : 468,16 € HT/an pour un photocopieur couleur à l’école Pablo Picasso ;
- ✓ Devis CSM : 588,00 € pour la réparation de la chaudière du restaurant « le Pétoulet » ;
- ✓ Devis Menuiserie PRAMPART : 1 428,00 € TTC pour 3 tables de pique-nique au terrain de sports.

## 2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

### Budget : ouverture de crédits en investissement

L'article L1612-1 du Code des Collectivités Locales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 1 221 894,20 € X 25% = 305 473,55 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nomenclature	Désignation des dépenses	Montant
212/21 Agencement et aménagement	Panneaux affichage + tables de pique-nique	2 528,00 €
2183/350 Matériel informatique	PC portable + logiciel	1 479,02 €
2188/350 Autres installations, matériels et outillages	Percolateur + 2 chauffe-eaux + étagère bibliothèque	2 651,30€
231/360 Travaux bâtiments communaux - construction	Téléphonie	3520,34 €
<b>TOTAUX</b>		<b>10 178,66 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'ouverture des crédits en investissement du budget primitif de la commune tel que ci-dessus.

DCM 007/FEV/2025

### Demande de subvention « Amendes de Police »

Ce projet serait d'améliorer la sécurité sur l'ensemble de la Commune. Les objectifs sont :

- RD 578 : création d'une piste virage de la Semondière ;
- Chemins : limitation de vitesse 50/30 ;
- Aménagements Hameau du Port Sec ;
- Rue des Silènes : installation d'un radar pédagogique ;
- Rue des Silènes : création de piste cyclable le long du terrain de foot ;
- Rue des Primevères : Chicanes et Parkings/trottoirs
- Réalisation de peintures sur chaussées (dont axe médian Rue Joseph Peigner)
- Signalétique au sol pour mal-voyant : parking de la salle des Loisirs ;
- Autre signalétique pour sécurisation routière.

↳ Calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
<b>Phase d'étude</b>	Janvier 2025	Février 2025
<b>Phase de travaux</b>	Juin 2025	Novembre 2025

↳ Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	H.T.	T.T.C.		
Piste cyclable virage de le Sémondière Route L'Huisserie RD 758	10 000,00 €	12 000,00 €		
Panneaux signalétiques dont radar pédagogique	4 871,35 €	5 845,62 €	Amendes de Police 30 %	13 506,31 €
Piste cyclable – Liaison voie verte départementale Laval-Renazé – traversée du Hameau de Port Sec	682,80 €	819,36 €	Commune 70 %	31 514,71 €
Piste « vélos et piétons » et sécurisation trottoir le long du terrain de foot Rue des Silènes	26 500,00 €	31 800,00 €		
Peinture routière Rue des Silènes – Bandes pour malvoyants Salle des Loisirs + divers marquages au sol	2 966,87 €	3 560,24 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 021,02 €</b>	<b>54 025,22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 021,02 €</b>

Le

Conseil Municipal :

- ↳ **APPROUVE** le projet et retient le calendrier des travaux ;
- ↳ **APPROUVE** le plan de financement ;
- ↳ **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention au titre des Amendes de police d'un montant de 6 582,21 € ;
- ↳ **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DCM 008/JFEV/2025

**Reconduction et actualisation du dossier – Aménagement « Sport et Loisirs »**

Le dossier préparé en 2024 n'avait pas été retenu pour la DETR. Il avait alors été convenu de le reporter en demande DETR 2025 (CM du 19/12/2024) et de même pour les autres demandes de subventions avec actualisation des devis. Cf tableau ci-dessous :

↳ Descriptif de l'opération :

Ce projet serait d'améliorer la sécurité des espaces d'activités et la création d'un espace dédié aux adolescents et adultes. Les objectifs sont :

**✓ Mise en place d'une clôture aux jeux enfants :**

Ce projet fait suite à la création d'une aire de jeux « petite enfance » et d'une zone d'activité de plein air complémentaire pour les enfants et préadolescents, la mise en place d'une clôture devient nécessaire afin de sécuriser les lieux, dans le respect des normes administratives de sécurité.

**✓ Remplacement du grillage du court de tennis :**

Le grillage du terrain de tennis est obsolète et dangereux (vieux de plus de 30 ans). Le projet consiste à le remplacer (remise à neuf complète).

**✓ Installation d'un espace type City Stade et de complément sportif autour pour ados et adultes, sur le terrain Rue des Primevères :**

La municipalité a envisagé de créer un équipement « Sport et Loisirs » pour ados et adultes derrière le court de tennis. Ce projet s'intègre dans le projet communal éducatif en faveur des familles, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Le projet serait de construire un nouveau City-Stade complété par une piste d'évolution autour de celui-ci et l'aménagement d'un CRAPA.

**📅 Calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération :**

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude	01/2024	03/2024
Phase de travaux	04/2025	12/2025

**Plan de financement prévisionnel :**

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	H.T.	T.T.C.		
<b>Aire d'évolution</b>			<u>DETR 30%</u>	
Plateforme + chemin	45 250,00 €	54 300,00 €	<u>Ou DSIL</u>	38 740,85 €
Structure multisports	42 667,50 €	51 201,00 €		
Fitness	37 290,00 €	44 748,00 €	Région 20%	25 827,23 €
<b>Court de tennis</b>			ANS 20%	25 041,50 €
Clôture	2 037,92 €	2 445,50 €	CAF 10%	12 913,62 €
<b>Aire de jeux</b>			Commune 20%	26 612,97 €
Clôture	1 890,75 €	2 268,90 €		
<b>TOTAL</b>	<b>129 136,17 €</b>	<b>154 963,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>129 136,17 €</b>

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de représenter le dossier auprès de la Région et de l'ANS (l'aide de la CAF étant obtenue) et ainsi :

☞ **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention Région d'un montant de 25 827,23 € ;

☞ **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention ANS (Agence Nationale du Sport) d'un montant de 25 041,50 € ;

☞ **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**DCM 009/FEV/2025**

### **Recensement de la population**

La Municipalité adresse ses remerciements aux 2 agents recenseurs, Madame Chantal TRIBONDEAU et Monsieur Alain Quily ainsi qu'à Madame Denise CHAUDET, secrétaire de Mairie, qui ont réussi à recenser 100 % des logements en résidence principale avec parfois, de multiples efforts et visites renouvelés

Les résultats de ce recensement nous parviendront en juin. Nous savons déjà que notre commune connaît une augmentation de la population (> 1400).

### **Signature convention « Participation citoyenne »**

Cette convention a été signée en Mairie par Monsieur Ronan LEAUSTIC, Sous-Préfet de Laval, par le Capitaine David PINGET de la Brigade de Château-Gontier-sur-Mayenne et par Monsieur Gérard TRAVERS, Maire, le 12 février 2025. Cette officialisation a été faite en présence des 8 Montignéens Référents, Messieurs Alain BAUDRY – Hervé COMMERE – Marcel COUSIN – Benoît DELORME – Robert LEPAGE – Michel MARECHAL – Michel ROSSIGNOL et Jean-Pierre THOMAS, elle est maintenant opérationnelle.

4 panneaux « participation citoyenne » vont être installés à chaque entrée de bourg ainsi qu'à celle du Hameau du Port Sec.

### **Sécurité routière : avancée du projet de piste cyclable Route du Haut Chêne**

Après différentes concertations et négociations faites par le Maire avec l'appui du Conseil Départemental, l'ensemble des riverains, pour lesquels étaient nécessaire des échanges de terrain, a donné son accord. Les Promesses de vente ou d'échange sont actuellement en cours de signatures. Le dossier va ensuite poursuivre son cheminement au niveau du Conseil Départemental qui nous informera de ses conclusions probablement mi-2025.

### **Échange de terrains entre la Commune et le Département**

Dans le cadre du projet de piste cyclable Route du Haut Chêne, il est prévu un échange de terrain, sans soulte, entre le Département et la Commune (acquisition par le Département de 278 m2 au Pont au Chat et de 500 m2 à la Chataigneraie contre 1 060 m2 sur le chemin des Blosses).

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'échange de terrain entre le Département et la Commune comme désigné ci-dessus.

**DCM 010/FEV/2025**

De même, dans la continuité du projet d'aménagement d'une voie douce le long de la RD283, il est probablement possible, au Conseil Départemental de rédiger, au nom de la Commune, la demande d'avis Domanial, obligatoire lors d'une cession d'un bien par une collectivité.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater le Conseil Départemental pour rédiger, au nom de la Commune, la demande d'avis Domanial.

DCM 011/FEV/2025

### **Enquêtes publiques « épandage des boues de Laval Agglomération » et « élevage de veaux »**

Laval Agglomération dispose d'une station d'épuration des eaux usées située sur la commune de Laval au centre du département de la Mayenne.

La ville dispose d'une unité de traitement des eaux usées, dimensionnée pour traiter à capacité nominale les effluents de 190 333 EH (Equivalent Habitants). Elle reçoit également des effluents issus d'entreprises et d'industriels du secteur.

Les boues générées par le site sont valorisées par épandage agricole depuis de nombreuses années dans un périmètre d'épandage couvrant une superficie de 5 189,17 hectares, répartie sur 56 communes de la Mayenne.

En concertation avec les services de la DDT de la Mayenne, il a été convenu que la mise à jour du périmètre d'épandage de la STEP de Laval intégrera également la possibilité d'utiliser ce périmètre d'épandage pour épandre des boues issues de stations d'épuration par lagunage naturel des communes exploitées par Laval Agglomération.

Cette enquête est actuellement en cours et consultable à la Mairie du 21 février au 19 mars 2025.

Une seconde enquête concernant un atelier de 800 veaux de boucherie au lieu-dit « L'Efficière » est en cours du 24 février au 24 mars 2025.

Le Conseil Municipal émettra son avis lors de la prochaine réunion.

### **Villages où il fait bon vivre**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, notre commune est classée 3<sup>ème</sup> des communes du département dans la catégorie des villages de moins de 2000 habitants. La Municipalité se réjouit de cette bonne nouvelle et s'engage donc à poursuivre son activité avec le même dynamisme, le même élan pour une évolution sereine et appréciée par les Montignéens.

### **Questions diverses**

#### **☞ Manifestation salle de Loisirs/salle Athéna :**

En 2024, la salle Athéna a été exceptionnellement utilisée pour des manifestations festives lors des travaux de rénovations de la salle des Loisirs. Ce ne sera pas le cas en 2025, ne conservant que l'utilisation sportive pour cette salle Athéna.

**☞ Location salle du Verger :**

Il vous est proposé de maintenir la grille des tarifs en vigueur ou d'y inclure une ligne supplémentaire pour la location de réunion à la journée (tarif x 1.5 par rapport au tarif réunion ½ journée) :

Salle du Verger		
	2025	
Evénements	Eté	Hiver
Vin d'honneur – Réunion ½ journée	83,00 €	108,00 €
Réunion journée	125,00 €	162,00 €
Repas - Soirée	151,00 €	197,00 €
Week End	278,00 €	350,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'ajout de la journée pour réunion au tarif défini tel que ci-dessus.

**DCM 012/FEV/2025**

**☞ Installation d'une antenne ORANGE (CM du 10/10/2024) :**

Les démarches concernant l'installation d'une antenne relais téléphonie ORANGE évoluent selon un calendrier défini :

- ☞ Mars 2025 : information de la population ;
- ☞ Printemps 2025 : démarches administratives ;
- ☞ Second semestre 2025 : chantier d'installation ;
- ☞ 1<sup>er</sup> semestre 2026 : mise en service.

Cette antenne sera édiflée sur un terrain privé en dehors du bourg, chemin de l'Efficière.

**3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS**

**Retour sur la réunion avec les assistantes maternelles du 06 février 2025**

Une réunion avec les assistantes maternelles (8 présentes) a eu lieu le 06 février 2025. Un état des lieux de l'offre et de la demande en matière de mode d'accueil a été effectué :

- ✓ 9 assistantes maternelles pour 36 places.
- ✓ 1 place disponible en avril,
- ✓ 1 en juillet et 5 en septembre.

La baisse des naissances nationale également ressentie à Montigné-le-Brillant, seulement 8 en 2024, inquiète les professionnelles. Au total 28 enfants de moins de 3 ans résident sur la commune. L'offre de place couvre donc le besoin sur la commune de Montigné-le-Brillant ce qui n'est pas le cas sur Ahuillé qui manque de places. Pour faciliter la recherche des parents, la Municipalité propose de déposer la liste des assistantes maternelles sur le site de la Mairie en indiquant les assistantes maternelles ayant des places disponibles.

Suite à la sollicitation écrite des assistantes maternelles auprès du Maire afin de pouvoir se retrouver entre elles malgré l'absence du RPE, une rencontre avec la directrice de l'école Pablo Picasso aura lieu le lundi 3 mars 2025. En l'absence de locaux disponibles au sein de

l'accueil de Loisirs (effectifs dépassant les 40 enfants/jour) ; il est proposé que les professionnelles se retrouvent dans la salle des Loisirs, si possible un jeudi avant l'utilisation par l'école à 11 h 00 pour leur permettre d'utiliser le parcours motricité déjà installé pour les élèves.

En cas d'accord, la mise en place des rencontres pourrait débuter dès le 06 mars 2025, en période d'essai jusqu'aux vacances d'été.

### **Bilan du centre de loisirs et du service jeunesse sur la période des vacances de février**

Les 2 semaines du centre de Loisirs (1<sup>ère</sup> à Montigné-le-Brillant, 2<sup>ème</sup> à Ahuillé) se sont déroulées sans difficulté sur le thème des années 90.

Une demande écrite d'une famille pour augmenter l'amplitude horaire de l'accueil du matin a été transmise à la Mairie. Un sondage oral auprès des parents qui déposent leurs enfants à 7 h 15, montre que le besoin concerne plusieurs familles pour des raisons liées à leur activité professionnelle. Il est également demandé de maintenir les heures d'ouverture de l'accueil sur le temps des vacances scolaires pour les mêmes raisons.

Le service a étudié la faisabilité. Il est donc possible d'ouvrir dès 7 h 00 l'accueil du matin pour une fermeture à 19 h 00 quel que soit la période (scolaire ou vacances) pour Montigné-le-Brillant. En ce qui concerne le temps sur la Commune d'Ahuillé, il reste comme avant (7 h 30/18 h 30) qui en sera informée et modifiera si elle le souhaite.

Il est proposé de maintenir l'emploi de Tom MONTAUBAN sur un 20 h 00/semaine (en remplacement de son contrat d'apprentissage) afin de rééquilibrer les compteurs des agents avec sa présence sur le temps du midi le vendredi, de permettre le renfort de l'accueil notamment le jeudi avec un effectif de plus de 50 enfants, ainsi que le mercredi toute la journée et les deux semaines des vacances d'avril.

Il est également suggéré de poursuivre le contrat de Monsieur Marc NIVORE jusqu'aux vacances d'avril.

Une quinzaine de jeunes a participé aux activités proposées par le service jeunesse. Les travaux de l'argent de poche ont été réalisés par 5 volontaires.

### **Bilan du repas des Aînés**

Dans la salle des Loisirs fraîchement rénovée, 59 convives se sont retrouvés le dimanche 02 février 2025 pour le traditionnel repas des Aînés en présence du Maire et sous l'oeil toujours aussi pétillant des deux doyens : Madame Madeleine MOREAU et Monsieur André GUESDON nés en 1930 et 1931.

Un baptême du feu réussi pour le nouveau propriétaire du restaurant « Le Pétoulet », Monsieur Quentin FOUGERAY, qui a servi un repas copieux et apprécié de tous. Chacun a pu pousser la chansonnette grâce au Karaoké proposé par les élus également en charge du service au côté de deux bénévoles : Messieurs Denis ROSSIGNOL et Hervé COMMERE. Un tournoi de belote a clôturé cet après-midi chaleureux accompagné de crêpes pour célébrer la chandeleur."

Il a été suggéré, qu'éventuellement pour le prochain repas des Aînés une animation soit prévue pendant le déjeuner.

**☞ Tarification des repas des Aînés 2025 (février et novembre) :**

Lors de l'encaissement de la régie, la Trésorerie nous a demandé la délibération qui fixe le tarif du repas des Aînés.

Le Conseil Municipal **FIXE** le prix du repas des Aînés, pour 2025, à 14,00 € par personne.

**DCM 013/FEV/2025**

**Nouvelle organisation sur le portage des repas au départ de Cossé-le-Vivien pour les Aînés**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le repas des aînés préparé par Cossé est servi en liaison froide. Cette expérimentation permet de tester de nouveaux contenants pouvant aller au micro-onde. Si l'expérience est concluante, il n'y aura plus de barquette plastique mais des récipients réutilisables. Cette nouvelle procédure répond aux obligations de développement durable demandées aux restaurations collectives.

**Point sur l'organisation des deux manifestations à venir : Carrément Jeux et le Carnaval**

Pour cette 11<sup>ème</sup> édition de « Carrément Jeux », qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2025 de 14 h 00 à 18 h 00, tous les intervenants ont répondu présents (notamment Payaso-Loco et Jeux Bouquine pour les plus fidèles) mais également la participation d'une professionnelle de la commune avec un atelier de « lettering ».

Les jeux de la ludothèque, les jeux surdimensionnés (réalisés pour les yeux au bout des doigts) et de société seront toujours à l'honneur pour jouer en famille.

Il est prévu un stand pour se restaurer. La journée sera finalisée par une tombola.

Le Carnaval aura lieu le 22 mars 2025 à 10 h 30 Place Jean Bézier et aura pour thème « les héros ». Une déambulation, avec confettis, est prévue jusqu'au Complexe Sportif pour y brûler le traditionnel bonhomme de papier et élire le plus beau déguisement.

**Réflexion sur un nouveau logiciel de gestion pour les ALSH**

Une demande de devis est en cours auprès de la société BERGER LEVRAULT pour une mise en application en septembre d'un logiciel de gestion du portail Familles. Monsieur Cyril SEVIN d'Ahuillé se propose de faire une démonstration aux agents, ayant lui-même utilisé ces fonctionnalités dans un cadre professionnel.

Un budget de 6 000€ pour l'achat du logiciel serait à prévoir ainsi que des tablettes. Une demande d'aide à l'investissement sera déposée auprès de la CAF pour une prise en charge espérée à hauteur de 60%

**Arrivée d'un service civique**

3 candidatures ont été reçues dont celle de Monsieur Timéo BOISSEAU qui a été retenu. Agé de 19 ans, il était en 1<sup>ère</sup> année de licence de géographie. La Ligue de l'Enseignement a donné son accord.

Passionné par les jeux, sa mission à la ludothèque consistera à sonder les besoins de familles, faire un état des lieux des jeux, des familles, des emprunts de jeux.

Son contrat a été signé mardi 25 février 2025 pour une durée de 6 mois. Sa mission commence dès le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025.

Il sera rémunéré 114,85 €/mois et une adhésion annuelle de 209,00 € est demandée par la Ligue de l'Enseignement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le contrat de Monsieur Timéo BOISSEAU ainsi que la rémunération de 114,85 €/mois et **ACCEPTE** l'adhésion annuelle de 209,00 € à la Ligue de l'Enseignement.

DCM 014/FEV/2025

### Point CMEJ

L'appel à candidature pour le Conseil Municipal des Enfants et Jeunes a obtenu 3 réponses réparties dans les 2 écoles. Pour son fonctionnement, il faudrait au minimum 8 jeunes. L'annonce est repoussée d'une semaine.

Il y a peu de candidatures car les enfants rencontrés sont déjà pris par leurs activités extrascolaires et donc manque de temps pour s'engager dans un dispositif de longue durée.

### Devis menuiserie « tables »

Un devis de la Menuiserie PRAMPART d'un montant de 1 428,00 € TTC pour 3 tables de pique-nique au terrain de sports a été signé par Monsieur le Maire (voir devis acceptés). Elles arriveront à la mi-mars.

### Questions diverses

#### ☞ *Scolarisation de 4 (2 x 2) enfants dans une école hors commune :*

2 demandes de scolarisation hors commune concernant 4 enfants sont parvenues à la Mairie :

\* Pour 2 enfants à Meslay-du-Maine qui a été refusée car la commune possède 2 écoles, un service d'accueil périscolaire et un restaurant scolaire ;

\* Pour 2 enfants à L'Huisserie qui a été acceptée car la commune ne possède pas de classe spécialisée pour l'accueil d'enfants en classe ULIS.

#### ☞ *Convention ALSH Intercommunal Ahuillé – Montigné-le-Brillant :*

Depuis 2021, cette convention avec la commune d'Ahuillé permet de définir l'organisation de l'ALSH intercommunal sur la période des vacances : la direction et l'animation des accueils de loisirs, la restauration, la facturation, la répartition des dépenses et de prendre en compte les éventuels rééquilibres budgétaires entre les deux communes suite à un bilan annuel qualitatif et financier.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre Ahuillé et Montigné-le-Brillant.

DCM 015/FEV/2025

## 4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

### Compte rendu Travaux – Urbanisme – Voirie du 25 février 2025

Cette réunion a permis de définir les travaux à effectuer en voirie pour la demande de subvention « Amendes de Police » (voir Demande de subvention « Amendes de Police ci-dessus en 1<sup>ère</sup> partie du compte rendu).

### Groupement intercommunal de commande voirie – choix du Maître d’Oeuvre

Dans sa séance du 19 décembre 2024, le Conseil Municipal a validé l’engagement d’un groupement intercommunal de commande de voirie (Montjean-Ahuillé-Nuillé-sur-Vicoin et Montigné-le-Brillant).

La commune de Montjean a été désignée coordinatrice.

Pour fixer les modalités d’organisation et de fonctionnement une convention a été signée par les quatre collectivités.

L’estimation du budget global des travaux pour la commune de Montigné-le-Brillant est de 50 000,00 € HT, soit 60 000,00 € TTC.

La société INGERIF a donc réalisé pour chaque commune une proposition d’honoraires pour une mission de Maîtrise d’œuvre.

Les missions demandées dans les offres sont les suivantes :

- ✓ **Mission 1** : avant-projet qui consiste à faire le tour des chemins et voiries sur site avec préconisation des solutions techniques les plus adaptées ainsi qu’une estimation des travaux ;
- ✓ **Mission 2** : dossier de consultation des entreprises ;
- ✓ **Mission 3** : exécution et suivi des travaux ;
- ✓ **Mission 4** : réception des travaux.

Une analyse préalable de l’état général des voiries a permis d’établir un préprogramme avec une estimation des coûts pour la commune de Montigné-le-Brillant.

Le montant des honoraires est basé sur un marché à hauteur de 60 000,00 € pour la commune de Montigné-le-Brillant soit un taux de rémunération suivant :

Missions	Missions forfaitaire	Missions complémentaire
Montant Tx TTC	60 000,00 €	
Montant Tx HT	50 000,00 €	
APD	916,60 €	500,00 € en cas de chiffrage complémentaire après visite des chemins
PRO/DCE	305,53 €	
DET	1 680,43 €	500,00 € par semaine au-delà du délai de la base : 6 semaines
AOR	152,76 €	+ 250,00 € pour lever les réserves si besoin
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 055,32 €</b>	
TVA 20 %	611,06 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 666,38 €</b>	
<b>TAUX</b>	<b>6,11 %</b>	<b>Remise liée à la tranche de trx &gt;150k€</b>

Les coûts des honoraires seront répartis au prorata des dépenses engagées par chaque commune constituant le groupement de commande.

Le Conseil Municipal :

↳ **RETIENT** le choix du cabinet INGERIF ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition d'honoraires pour la mission de Maîtrise d'œuvre et d'éventuels avenants et tous documents relatifs à ce dossier.

**DCM 016/FEV/2025**

**Enfouissement des réseaux (éclairage public et téléphonie) Rue du Parc et Impasse des Aulnes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

**Réseaux d'électricité**

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
54 000,00 €	40 500,00 €	3 240,00 €	16 740,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'Énergie Mayenne.

**Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A**

Estimation HT du coût de génie civil télécom	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
10 000,00 €	2 000,00 €	600,00 €	8 600,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

**Eclairage public lié à la dissimulation**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
20 000,00 €	5 000,00 €	1 200,00 €	16 200,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

-----  
Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- **D'APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

**Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public** \*

**Application du régime général :**

<input type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, d'un montant estimé de :	.....€	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>6554</b>
--------------------------	---	--------	---

ou

**Application du régime dérogatoire :**

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

<input checked="" type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant estimé de :	41 540,00 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b>
-------------------------------------	--	-------------	---

- **D'INSCRIRE** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

DCM 017/FEV/2025

### Renouvellement adhésion CAUE

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

L'adhésion au CAUE permet de recevoir des conseils et être accompagné dans les projets et envies d'aménagement sous forme d'études de faisabilité, de définition de programmes ou d'études urbaines-paysagères.

Les années passées, l'adhésion était intégrée dans les subventions attribuées aux associations. Cette année, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler indépendamment au tarif de 220,00 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le renouvellement de l'adhésion au CAUE au tarif de 220,00 €.

DCM 018/FEV/2025

### Présentation d'un avant-projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Une rencontre avec Mayenne Ombrières pour un projet d'installation d'ombrières sur le parking de la salle des Loisirs a eu lieu le 25 février 2025.

La société a fait une proposition à la Commune pour l'installation de panneaux photovoltaïques (parties haute et basse).

Tous les travaux d'installation et de maintenance seraient à la charge de la société. 5 arbres seraient à abattre. La commune percevrait une location du terrain sur 30 ans, durée du contrat de ce projet de production. La Société percevrait les recettes de production, qui correspondraient à l'équivalent des besoins de près de 10 % de la population.

Les élus y voient un intérêt environnemental, écologique, de production d'énergie « propre » qui deviendra d'ici peu une obligation à la charge des collectivités pour les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup>. Cette structure couverte aurait aussi un intérêt pour les stationnements des parents des 2 écoles et pour les manifestations associatives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un accord de principe pour la réalisation des ombrières sur le parking de la salle des Loisirs et pour poursuivre la mise en place d'un tel dossier. Toutefois un appel à candidatures sera lancé, par voie de presse, afin de permettre à toute société intéressée de faire part d'un avant-projet.

DCM 019/FEV/2025

## Questions diverses

### ☞ Achat de buses :

La commune a acheté 7 buses d'occasion 270,00 € pour les installer, en partie, au Port Sec et à l'entrée du Petit Bois.

### ☞ Achat d'appareils de mesure de qualité de l'air :

Laval Agglo a conclu un partenariat avec TEM (Territoire Energie Mayenne) autour du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). Ce partenariat permet de faire bénéficier aux communes de Laval Agglo d'aides financières grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE) concernant notamment :

- ↳ La réalisation d'études énergétiques (audits, maîtrise d'œuvre, ...)
- ↳ L'acquisition de matériel de mesure (compteurs d'énergie, sous-compteurs, capteurs de qualité de l'air, ...)

Dans ce cadre il est envisagé prochainement une commande groupée d'appareils de mesure de la qualité de l'air qui seraient financés à hauteur de 50 %.

La réponse devant être donnée avant le 21 février 2025 à Laval Agglomération, Monsieur le Maire s'est engagé sur l'achat de 13 appareils à 70,00 € soit un montant total de 910,00 €.

L'installation des appareils serait pour :

- ⇒ L'école publique : 5
- ⇒ L'école privée : 3
- ⇒ ALSH : 3
- ⇒ Restaurant scolaire : 1
- ⇒ Le dernier serait en dépannage.

La livraison pourrait se faire à partir de la rentrée de la prochaine année scolaire.

### ☞ Containers Mairie :

Le container installé derrière la Mairie va rester à son emplacement actuel afin de stocker les dossiers du bureau de la secrétaire le temps des travaux du bureau du Maire.

### ☞ Devis complémentaire salle de Loisirs :

La scène n'est toujours pas éclairée correctement. La puissance des ampoules qui étaient en place avant les travaux de 24A n'existe plus.

Un devis CEGELEC d'un montant de 1 179,23 € TTC pour des travaux complémentaires d'électricité de la scène a été signé.

Un second devis, pour la même société, a été signé d'un montant de 1 476,00 € TTC pour l'installation de 6 spots LED en faux plafond de la scène.

## 5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

### Subventions associations

Le Conseil Municipal **FIXE** comme suit les subventions de l'année 2025 :

Associations	2025
Association d'aide à domicile de l'Huisserie, Montigné, Origné et Nuillé	1026,00
Amicale des Anciens Combattants	Prise en charge gerbes
ASLM	4 500,00+80,00 (assurance barrières prise en charge)
ASLM - animateur	3 060,00
Association Construire Ensemble	150,00
Club du Manoir	365,00
Comité des Fêtes	3 000,00
Amicale Laïque École Pablo Picasso	300,00
Association communale de lutte contre les ennemis des cultures	400,00
Association de Gymnastique Volontaire	350,00
Hommes et Peuples Solidaires	80,00
Monti'Jardi	100,00
Banque alimentaire	264,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2025</b>	<b>13 445,00</b>

#### DCM 020/FEV/2025

La SACEM propose à la Commune un tarif préférentiel grâce à l'AMF pour tous les évènements dans l'année. Une étude est en cours pour connaître le coût avec les animations des associations et écoles.

#### GROUPAMA : complément d'assurance pour la location de barrières

La section Cyclos de l'ASLM organise les « 4h VTT » qui auront lieu le 06 avril 2025 à Montigné-le-Brillant. La municipalité apporte sa contribution par un soutien logistique. Aussi, la municipalité empruntera à la ville de Laval des barrières Vauban. La valeur de ces barrières de par leur quantité nécessite la souscription d'une assurance auprès de GROUPAMA d'une valeur à assurer de 8000,00 € ce qui représente pour la municipalité un coût d'assurance de 80,37 €.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** d'assurer les barrières d'une valeur de 8000,00 € pour un coût de 80,37 € et **DIT** que le montant de cette assurance sera en sus de la subvention attribuée à l'ALSM.

#### DCM 021/FEV/2025

#### Questions diverses

☞ Aucune

## 6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

### Modification horaires ramassage scolaire vers les collèges et lycées

Suite à des réajustements des lignes scolaires prévus par RATP DEV, mis en place à cette rentrée après les vacances de février, quelques élèves montignéens seront impactés. Chaque famille a été avisée directement par le service TUL de Laval Agglomération.

## 7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

### Mise en place d'un observatoire sur les services de santé

L'Observatoire sur les services de santé, effectue une enquête au niveau du contrat local de santé, pour connaître les besoins en professionnels de santé dans les communes.

### Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
04/03/2025	20 h 30		RPE à Parné-sur-Roc
05/03/2025	19 h 00		COPROX à L'Huisserie
06/03/2025	18 h 00		Mairie - ASLM
10/03/2025	19 h 00 et 20 h 00		Eco-comité et conseil d'école
11/03/2025	18 h 30		Commission Enfance-Jeunesse
24/03/2025	20 h 00		Commission finances
28/03/2025	19 h 00		CMEJ + parents
03/04/2025	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

### PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 03 avril 2025 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 20.

Visé par le secrétaire,  
de séance,  
Le

Le Maire,